

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Mardi lundi 11 Avril 2016 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absent excusé :

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Anne-Marie Peyré (rédacteur)

Le Procès-verbal de la séance du 29 Mars 2016 est validé par 15 voix pour et 4 contre, les élus de l'opposition ne le signant pas en raison de propos polémiques et tendancieux. (voir paragraphe des « Questions diverses »)

1 – Cession de terrain :

En fait il s'agit de la vente du terrain et des bâtiments de la ferme Pétrique-Tambouré, ainsi que de la parcelle voisine de 3211 m² faisant partie de la ZAC acquise récemment. (voir notre bulletin n°13)

Nous ne pouvons que déplorer les effets de cette décision prise par la majorité actuelle par 15 voix pour et 4 contre.

Le conseil décide de vendre pour 300 000 € une des dernières fermes typiques du centre du village, acquise en 2012 par la commune, pour permettre la transformation de cet espace en lotissement. La superficie vendue est de l'ordre de 7 000 m².

Certes, nous pouvons constater le manque de trésorerie de la commune et la nécessité d'assurer son besoin en financement pour 2016, et il est exact que la plus value réalisée sur cette opération sera importante (estimation 40 000 €), mais rappelons qu'en 2012, l'équipe municipale en place, à l'unanimité, majorité ET opposition avait préempté ce bien afin d'éviter justement la destruction des bâtiments et la construction de pavillons par un promoteur.

Quatre ans plus tard, à notre grand désappointement, cet objectif est anéanti.

Le maire n'a pas souhaité répondre à nos questions sur les projets du futur acquéreur.

2 – Acquisition bâtiment industriel :

La société Calonge cède un bâtiment de 1 380 m² pour la somme de 150 000 €. Cette structure qui a longtemps abrité une entreprise de construction de charpentes a fermé ses portes au 31 décembre 2015 et son propriétaire a proposé à la mairie de le racheter. Le maire souhaite l'acquérir pour le transformer en local technique et y stocker tout le matériel communal. En effet Asson aujourd'hui n'en a plus depuis la transformation de l'ancien atelier en salle socio-culturelle et cet achat d'opportunité vient combler cette carence.

Domage que cette décision intervienne seulement quelques mois après l'achat du terrain pentu (6 530 m²) en dessous de l'école du Bourg (coût :142 000 €) où le maire avait prévu d'édifier un hangar pour les services techniques. Mais les offres de circonstances sont venues annuler ce projet.

3 –Vote des taxes 2016 :

Les taux des impôts fonciers vont rester stables pour 2016. A l'unanimité les élus reconduisent la taxe d'habitation à 6,96%, la taxe sur le foncier bâti à 6,08%, le foncier non bâti à 24,06%.

La recette pour la commune d'Asson sera de 319 609 €.

4 – Subventions aux associations :

Durant l'année 2016 les subventions aux associations sont reconduites pour celles qui en ont fait la demande. Une ligne budgétaire de 18 400 € est prévue, voici un tableau qui récapitule ces aides :

Asson Sports Hand Ball	9 000 €
Asson Animation	500 €
Ecole Pont Latapie	1 044 €
Association Parents d'élèves (Pont Latapie)	144 €
Ecole du Bourg	4 640 €
Association Parents d'élèves (Bourg)	640 €
Foot Vath Vielha	200 €
Rugby USCN	200 €

5 – Budget primitif 2016 :

Il est validé par 15 voix pour et 4 contre.

Le budget de l'année se décompose en 2 parties : les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section Fonctionnement s'équilibre à 1 760 597 € (1 409 491€ en 2015).

Dans la colonne « dépenses », l'augmentation est due en partie à la hausse de la masse salariale (+ 22 300€) et des charges à caractère général (+ 33 100 €).

Sur le plan des « recettes » comme dans toutes les autres collectivités, la commune doit faire face à une baisse des aides de l'Etat ainsi qu'à une diminution des rentrées de la location de la carrière du Castet Mauheit.

La section Investissement : cette partie du budget s'équilibre à 1 669 758 €.

Elle regroupe toutes les dépenses et recettes structurantes qui touchent au patrimoine communal. Ainsi, en plus des 2 points traités plus haut, la commune prévoit d'investir en particulier :

545 000 € pour le bâtiment de la cantine du Bourg,

160 000 € pour les travaux de voirie,

78 854 € pour les travaux dans les bâtiments communaux,

60 000 € pour le réseau pluvial de la rue Carrère Longue,

33 000 € pour la protection des berges de l'Ouzom,

30 000 € pour l'aménagement du terrain pentu derrière l'école du Bourg (sentier et embellissement),

22 000 € pour terminer la transformation de l'ancien atelier communal en espace socio culturel,

9 000 € pour le matériel d'entretien.

*Nous avons voté **contre** ce budget communal car il nous semble que la vocation d'une collectivité n'est pas de vendre les biens qui font partie de l'histoire de la commune pour financer des achats immobiliers qui font doublon, ces achats se faisant au gré des opportunités sans véritable anticipation et vision globale.*

Par ailleurs, après une analyse approfondie des comptes, nous constatons que la facture pour le bâtiment de la cantine scolaire devient très élevée : on ajoute 545 000 € aux 480 000 € budgétés en 2015.

En outre il manque 400 000 € à la section Investissement du Budget 2016 : à notre avis il y a une erreur dans les calculs et nous nous réservons le droit de saisir les services de l'Etat.

6 –Entretien des espaces verts HLM :

Les agents de la commune entretiennent les espaces verts de la société des HLM des Pyrénées Atlantiques. La facture qui sera adressée à cette société sera de 310 € pour l'année en cours. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7 – Entretien des espaces verts SDC les Escuères :

De même, il en coûtera 300 € au Syndicat de la copropriété des Escuères (bâtiment qui abrite, le cabinet médical, le cabinet dentaire, la pharmacie et la Poste). L'accord des élus est unanime.

8 – SEPA : compte-rendu annuel d'activité 2015 :

La Société d'Etude des Pyrénées Atlantique (SEPA) qui a un mandat de réalisation de la Zac de la Bastide, doit remettre chaque année son rapport au Conseil Municipal. Ainsi depuis le début de l'opération les élus peuvent examiner la situation financière. Au terme du contrat, le 31 mars 2017, il conviendra de solder le dossier. Les prévisions de gain pour la commune d'Asson sont confirmées.

Questions diverses :

Patrick Moura demande que la phrase du PV du 29 mars 2016 faisant état de promesses d'achat du terrain Rigal dans laquelle il est mis en cause soit retirée, cette affirmation étant fausse.

Il demande également des précisions sur des dates ne figurant pas sur la copie du Grand Livre qui lui a été remise.

Au cours d'un échange, Marie-Joëlle Debaty nous informe qu'elle ne désire plus cotiser à l'association « Asson Ploumilliau ». Elle fera seulement partie du Comité de Jumelage en tant qu'élue municipale.

La séance est levée à 21h40 heures

Les rédacteurs